

qui sont en bonne santé, tout en ayant naturellement pour effet d'accroître la longévité.² Comme l'a dit un témoin à l'appui des arguments invoqués par ceux qui demandent de meilleures perspectives pour les Canadiens qui avancent en âge et qui veulent continuer à jouer un rôle productif sur le marché du travail: «Davantage de Canadiens vivent plus longtemps, ont une meilleure santé et mènent une vie plus active.»³

Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont rappelé sans cesse l'ampleur de la transition démographique que subira le Canada, sujet qui a suscité des observations ayant trait à la discrimination fondée sur l'âge que subissent les travailleurs âgés et les personnes du troisième âge. Selon le Dr. Neena L. Chappell, du *Centre on Aging* de l'Université du Manitoba:

«Les changements démographiques qui attendent notre société sont des données nouvelles. Les sociétés enregistreront des proportions sans précédent de personnes du troisième âge. Pour la première fois dans l'histoire [des sociétés connaissent une transition de ce genre]... Il ne sert donc à rien de nous tourner vers le passé pour y chercher des solutions.»(18:35)

Les membres du Comité reconnaissent avec les témoins que le Canada est à la veille d'une transition démographique d'une nature et d'une ampleur inouïes, et qu'il faudra procéder à des ajustements majeurs—dont certains sont déjà en cours—dans nos institutions, nos habitudes et dans la perception que nous avons de nous-mêmes et des autres Canadiens. On ne saurait trop insister sur l'importance de ce dernier élément, soit la nécessité de changer l'attitude de la population face aux personnes d'âge mûr et du troisième âge. À moins que les Canadiens modifient leurs attitudes face à ces groupes, on ne réussira sans doute à modifier que de façon fragmentaire les institutions et les habitudes pour faire face aux situations d'urgence qu'on connaît déjà, en payant le coût social et humain appréciable que cela suppose. S'ils ne changent pas leurs attitudes, les Canadiens risquent de ne pas surmonter l'obstacle que constituera la transition démographique à venir.

Il semble qu'un bon nombre des attitudes et des usages qui ont cours et sur lesquels des témoins ont attiré l'attention du Comité enfreignent les droits de la personne, droits que le Canada s'est engagé à respecter et qui, par essence, appartiennent tout autant aux personnes d'âge mûr et du troisième âge qu'aux autres. L'examen des usages du Canada en matière de droits de la personne est d'autant plus opportun que l'évolution démographique peut hausser le nombre de Canadiens pour qui le vieillissement s'accompagne d'une érosion des droits fondamentaux. De plus, les exposés présentés au Comité laissent entendre que la situation actuelle justifie déjà amplement la tenue de cette enquête.